

Démarches administratives de votre projet solaire

Les étapes, les interlocuteurs et les délais, de la mairie à la mise en service.

4 points clés

1 tableau

4 points à cocher

L'ESSENTIEL

01 Des panneaux qui modifient l'aspect extérieur imposent une déclaration préalable en mairie.

02 Les travaux commencent après l'accord de la mairie : modifier le projet en cours oblige à redéposer.

03 Le choix entre vente du surplus et vente totale fixe le contrat et le paramétrage de l'onduleur.

04 En secteur protégé, l'ABF peut imposer la couleur du cadre, l'implantation ou une intégration discrète.

QUI FAIT QUOI, ET QUAND

Démarche	Interlocuteur	Délai indicatif
Déclaration préalable	Mairie	1 mois, 2 en zone protégée
Demande de raccordement	Enedis	Quelques semaines
Attestation de conformité	Consuel	Quelques jours à semaines
Mise en service	Enedis	Après l'attestation Consuel

AVANT DE DÉPOSER LE DOSSIER

☐ Plan de situation, plan de toiture et vue de l'aspect extérieur après travaux

☐ En copropriété : vote de l'assemblée générale obtenu avant la déclaration

☐ Logement en secteur protégé ou aux abords d'un monument historique ?

☐ Mode choisi : autoconsommation avec vente du surplus ou vente totale

LE CONSEIL DE L'INSTALLATEUR

Déposez la déclaration préalable et la demande de raccordement presque en même temps, dès que le projet technique est arrêté : les délais se recoupent au lieu de s'additionner.

Un projet ? Visite technique et devis gratuits.

09 75 96 25 19 · contact@renovo-energies.fr

